

Document d'Informations Clés (DIC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Markus Optimal Patrimoine Parts I Capitalisation ISIN : FR0011612993

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : **HMG FINANCE** LEI : 969500O6OQJ8808D970.
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : www.hmgfinance.com. Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. HMG FINANCE est agréé en France sous le n° GP91017 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.06.2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Le Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

Durée

Le Produit a été créé le 22/11/2013 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'objectif de gestion du Produit, qui est un Fonds Commun de Placement, consiste à maximiser sa performance grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans.

Ce Produit, qui n'a pas d'indicateur de référence, est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

Le Produit s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Les parts du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé à la fois au marché action et au marché obligataire, dans des proportions variables et discrétionnaires selon les anticipations de la société de gestion, notamment à des titres à forte rentabilité, dont des obligations à haut rendement dites spéculatives voire non notées, c'est-à-dire des titres impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

Assurance : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les lundi avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées à cours inconnus, sur la base de la première valeur liquidative calculée sur la base des cours du lundi suivant. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.hmgfinance.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 262	EUR 1 155
Incidence des coûts annuels (*)	2,62%	2,15% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,20% avant déduction des coûts et de 2,05% après cette déduction.

Le scénario à sortie de 1 an du DIC implique qu'il n'y ait pas de surperformance pour le fonds (se référer aux conditions du prospectus).

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 98
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 132
Coûts de transaction	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,19% Description : 10% de la performance du Produit supérieure à 10% sur la période de calcul de la performance, dans les conditions décrites dans le prospectus. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	EUR 19

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les lundi avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées à cours inconnus, sur la base de la première valeur liquidative calculée sur la base des cours du lundi suivant. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Deux outils de gestion de la liquidité peuvent être mis en œuvre par la société de gestion en cas de circonstances exceptionnelles, dont les conditions de modalités de déclenchement sont précisées dans le prospectus : le premier est la prolongation du délai de préavis applicable aux rachats, et le second la possibilité de rachats en nature.

Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » du Règlement du fonds disponible sur le site internet www.hmgfinance.com

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : mlacroix@hmgfinance.com, soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.hmgfinance.com pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet www.hmgfinance.com.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet www.hmgfinance.com.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Le Produit se conforme à l'article 6 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Ce document d'information est mis à jour annuellement.